



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3161

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Syndicat mixte du parc industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA) - Modification des statuts

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3161**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi
objet : Syndicat mixte du parc industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA) - Modification des statuts
service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Créé par arrêté préfectoral le 13 mai 1974, le SMPIPA a pour objet de favoriser et de mettre en œuvre toute activité liée à l'aménagement, la maintenance, la gestion, la promotion, la commercialisation et l'animation du parc industriel de la Plaine de l'Ain.

La Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1^{er} Janvier 2015, est membre de ce syndicat depuis sa création, aux côtés des autres collectivités membres (actuellement le Département de l'Ain, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et la Région Auvergne-Rhône-Alpes).

Le SMPIPA est administré par un comité syndical composé de 14 conseillers syndicaux, la Métropole y disposant d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Collectivités	Nombre de délégués	Part des droits de vote (en %)
Département de l'Ain	7 (1 750 voix)	50
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	5 (1 470 voix)	42
Région Auvergne-Rhône-Alpes	1 (140 voix)	4
Métropole de Lyon	1 (140 voix)	4
Total	14 (3 500 voix)	100

II - Modification des statuts

Le SMPIPA a révisé sa gouvernance lors de son comité syndical du 3 mai 2018. La composition du comité syndical passe de 14 conseillers syndicaux à 11 conseillers et une représentation qui devient la suivante :

Collectivités	Nombre de délégués	Part des droits de vote (en %)
Région Auvergne-Rhône-Alpes	4 (92 voix)	46
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	4 (80 voix)	40
Département de l'Ain	2 (20 voix)	10
Métropole de Lyon	1 (8 voix)	4
Total	11 (200 voix)	100

Le poids de la Métropole demeure inchangé avec 4 % des droits de vote ainsi que sa représentation par un titulaire et un suppléant.

Par délibération du Conseil n° 2014-0022 du 15 mai 2014, la Communauté urbaine a procédé à la désignation de ses représentants au sein du comité syndical du SMPIPA : monsieur Alain Galliano en tant que titulaire et monsieur David Kimelfeld en tant que suppléant.

Les autres articles des statuts demeurent inchangés.

Il est, en conséquence, proposé au Conseil d'approuver cette modification des statuts afin que celle-ci devienne effective ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve la modification des statuts du SMPIPA votée par son conseil syndical en date du 3 mai 2018.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.